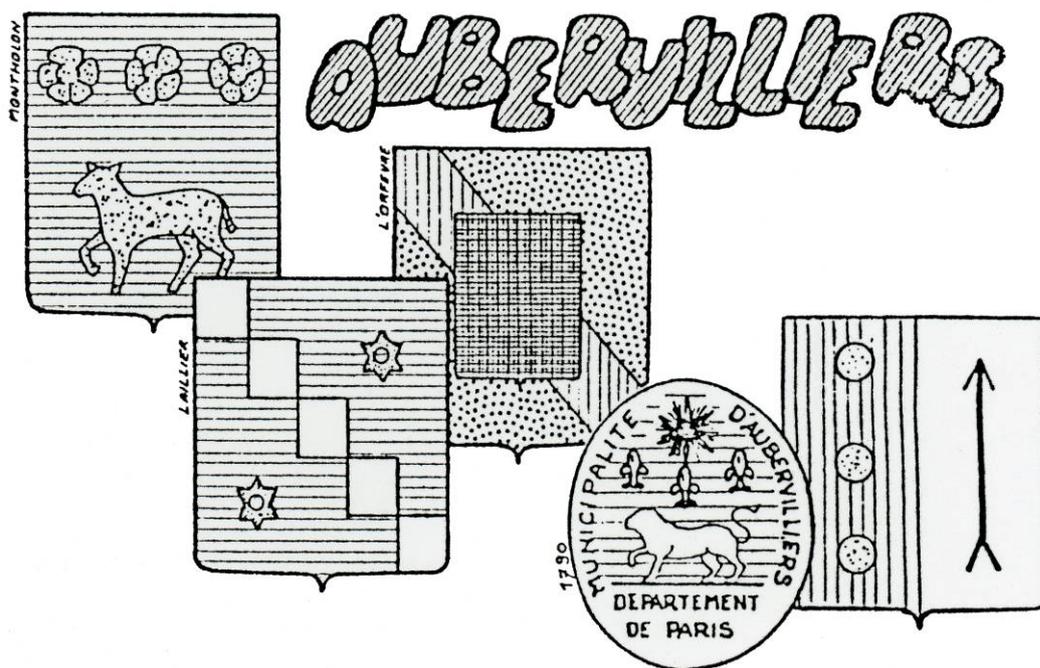


SOCIETE DE L HISTOIRE ET DE LA VIE

A AUBERVILLIERS



les Vertus

à travers le temps

Notre Société, depuis sa création le 15 mai 1979, se devait d'éditer un bulletin donnant un aperçu des recherches de ses membres.

Nous rappelons néanmoins le bilan non exhaustif de nos activités :

Exposition en mairie 1980

Édition du livre de Bonneff 1981

Participation au film AUBER AU CŒUR

" " à l'exposition sur LA VILLETTE

Exposés sur l'histoire de notre ville (1983)

Sans oublier l'aide aux étudiants, aux organisations qui le demandent.

Vous lisez dans ce bulletin une histoire de la poste à AUBERVILLIERS. Les prochains porteront sur les tramways, les chiffonniers, le ratodrome, le cahier de doléances de 1789, etc.

Avec nous, vous suivrez l'avancement du livre en cours de réalisation qui partira des origines à 1900.

CLAUDE FATH
Président de la Société
d'Histoire et de la Vie
à AUBERVILLIERS

Comment mieux vous présenter nos meilleurs vœux pour 1985 qu'un article évoquant, Aubervilliers il y a 100 ans ?

Comme pour 1884, j'ai rassemblé les événements marquants à Aubervilliers en 1885 pour le bulletin municipal. Les exigences de la mise en page amèneront peut-être à retarder, élaguer voire à supprimer l'article fourni. C'est pourquoi, sans plus attendre, nous le portons à la connaissance des adhérents de la société. Il s'agit des événements liés à la vie municipale : il y a d'autres aspects important (politique, industrialisation, mouvements sociaux etc.) qui ne sont pas abordés mais la matière est déjà assez abondante comme vous pourrez le constater.

JACQUES DESSAIN

1885 à AUBERVILLIERS

Le problème de l'eau

Bourg rural, Aubervilliers n'avait jamais manqué d'eau : les 3 ruisseaux (Montfort, Vivier et Goulet), les mares, les puits qu'on n'avait pas à creuser trop profond en fournissaient suffisamment. Tout change avec l'industrialisation et le développement de la ville : les usines (par exemple la cartonnerie Lourdelet), en

consomment beaucoup, les habitants (si c'est nettement inférieur à la consommation actuelle) en ont besoin. Les ruisseaux sont pollués, les mares sont comblées.

La compagnie des eaux doit en fournir : tous les aqueducs alimentant Paris ne sont pas construits, les usines d'épuration n'existent pas. La compagnie des eaux propose de fournir provisoirement l'eau de l'Ourcq qui serait puisée dans le canal Saint-Denis près du Landy. Le Conseil Municipal proteste : l'eau a passé par Paris, traversé Aubervilliers où les usines déversent leurs déchets (l'eau est plus polluée encore que celle de la Seine); la circulation est intense sur le canal et les péniches à vapeur, les roues à aubes agitent l'eau et remuent la vase du fond.

D'accord pour l'eau de l'Ourcq, mais que la prise soit à Pantin ou mieux à Bobigny... Il faudra de longs mois pour qu'une machine installée sur le canal de l'Ourcq fonctionne et les habitants des 4 chemins signent, en Novembre 1885 une pétition au sujet des eaux qui parfois font défaut et sont la plupart du temps malsaines. Finalement, une machine prenant l'eau de la Marne à Neuilly-sur-Marne sera installée ultérieurement.

Les rues

Le grand chantier est l'ouverture de l'actuel Boulevard Félix-Faure : sa construction ne va pas sans mal : manque d'argent, litiges avec l'administration militaire, le tracé écornant les glacis des fortifications de Paris, si bien qu'en 1885 la municipalité décide d'affecter les ressources qu'elle avait dégagé pour cette rue à l'entretien d'autres chemins.

Le cimetière parisien de Pantin va bientôt ouvrir : le trottoir de Pantin de l'Avenue Jean- Jaurès est bitumé jusqu'à la hauteur de l'église Sainte-Marthe. Aubervilliers en demande autant pour son trottoir, car dit le Conseil Municipal il y a injustice et « infériorité regrettable ».

Un projet prévoit l'ouverture d'une rue qui irait de l'avenue de la République à la rue des cités : les héritiers de Monsieur Guyard Delalain céderaient gratuitement ou à un prix très avantageux le terrain nécessaire, si la rue porte le nom du défunt. Accord du Conseil Municipal.

Autres rues baptisées : l'avenue Victor-Hugo après le décès du grand écrivain et l'avenue de la République.

La rue de Presle est classée dans la voirie communale (mais la portion entre la rue de la Motte et l'avenue Jean-Jaurès n'est pas encore construite) ainsi que la rue de l'Union et la rue de la Motte.

Une surprise désagréable : celle des passants de la rue de la Haie-Coq qui à la suite de l'explosion d'un autoclave de cuisson du Clos d'équarrissage voient pleuvoir autour d'eux têtes, membres et morceaux de carcasses de chevaux.

Une rancune tenace

Monsieur Le Foll, architecte révoqué par la commune et en procès avec elle au sujet du 3e groupe scolaire (le Conseil de Préfecture lui donnera raison et la commune devra lui verser 5400 F, mais le Conseil d'Etat le débouterà en partie) a été élu vice-président de la fanfare municipale. Le Conseil Municipal n'admet pas « que des personnes qui font notoirement de l'opposition à l'administration puissent diriger une société subventionnée par elle ». Donc suppression de la subvention, refus des locaux pour cette fanfare qui ne pourra plus se dire municipale. La fanfare capitule, remplace Mr Le Foll par Mr Lesieur et demande le maintien de ses avantages. Mais le Conseil Municipal qui vote une subvention à la fanfare des 4 chemins refuse de les lui redonner parce que le journal de Saint-Denis a attaqué plusieurs conseillers municipaux sur cette affaire et qu'une liste de souscription circule pour remplacer la subvention supprimée. Finalement en décembre 1885, elle recevra quand même un crédit de 300 F : les Albertivillariens avaient-ils été choqués de cet autoritarisme ?

Autres subventions

A part celle de la fanfare municipale dont nous parlons par ailleurs, la commune vote un secours de 100,00 F pour les blessés du Tonkin (Nord-Vietnam) : c'était pour les soldats qui venaient de subir un important revers à Lang Son.

L'association d'Alsace-Lorraine demande un subside : il est refusé. Cette association avait sans doute été de celles qui voulaient ériger les quatre-chemins en commune et les conseillers municipaux ne l'auraient pas oublié ?

Un censeur vigilant

Monsieur Houareau, conseiller Municipal, pharmacien de son état, avait déjà démissionné de la commission de l'enseignement parce qu'on avait augmenté le traitement des instituteurs (payés par les communes à l'époque).

Au Conseil Municipal du 9 Août il se plaint qu'à une matinée enfantine le 30 Juillet a été exécutée une chansonnette « voyage à Robinson » dont le caractère des vers est immoral et n'avait pas à être chantée devant les enfants. Il a demandé au secrétaire de mairie de faire arrêter le numéro, mais celui-ci a refusé.

Le Président de la commission des fêtes Berthier, puis le 1er adjoint Donzel se solidarisent avec le secrétaire de mairie. Houareau annonce sa démission, mais le Conseil Municipal la refuse.

La bibliothèque

Elle est définitivement créée et sera installée dans l'école du Centre (Victor-Hugo) le 15 Mai 1885.

Les écoles

- Une pétition circule pour la gratuité des fournitures scolaires : le Conseil Municipal en renvoie l'étude en Commission.
- Le plan de construction du 3e groupe scolaire (Paul-Bert) est modifié : il est trop ambitieux pour les finances communales.
- Cependant il est nécessaire : les écoles sont trop petites, on doit rouvrir l'école de la rue de la Nouvelle France (rue Achille Domart, là où s'élève une partie du centre de santé), mais les « conditions sont défavorables pour y réunir les enfants des deux sexes ». On projette d'installer les garçons provisoirement au 79 avenue de la République, dans un local appartenant à un Conseiller Municipal, Monsieur ROY, mais c'est finalement dans la maison de retraite qui est en construction que les garçons s'installeront un peu plus tard (1886).

Transports

La ligne de chemin de fer de Paris à Soisson est construite en 1862, mais les stations sont rares ; gare au Bourget - Drancy, à la Plaine Saint-Denis (depuis peu). Depuis de nombreuses années les élus municipaux avaient réclamé la construction d'une halte à La Courneuve, au plus près d'Aubervilliers.

Il y a bien une halte, mais pas de gare, alors ils s'adressent au ministre des travaux publics.

Frais de casernement

La commune paie un peu plus de 600 F par trimestre pour le casernement des soldats au Fort d'Aubervilliers.

Commissariat

Il y en avait un à Aubervilliers depuis 1862. Il avait dans sa circonscription le Bourget, La Courneuve, Dugny et Drancy.

Un décret de 1885 rattache Drancy à Pantin. Ce commissariat est installé dans un local attenant à la mairie.

La municipalité se préoccupe d'installer un poste de police aux 4-chemins : elle propose de l'installer dans un local dépendant du 18 rue du Vivier (H. Barbusse) et d'y mettre un chef de poste et 7 hommes.

On trouvait de plus en plus de corps dans le canal : suicides, accidents, meurtres. Aussi on décide de rétablir la morgue près de la 6^e écluse du canal

ADHEREZ A LA SOCIETE D'HISTOIRE D'AUBERVILLIERS

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 20 F

Vous pouvez l'adresser à M. Claude FATH en mairie d'Aubervilliers.

PETITE HISTOIRE CONDENSEE DE...

LA POSTE A AUBERVILLIERS

1 / SERVICE DE LA BANLIEUE.

Le Bureau (K) de Paris était en 1760 chargé chi service postal de la banlieue.

En 1762, le Bureau (K) desservait 96 villages et hameaux de la Seine et de la Seine-et- Oise dont Aubervilliers.

Les lettres y étaient reçues ou distribuées par un habitant « offrant toute garantie ». La marque de boitier pour les Vertus et Aubervilliers aurait dû être KJ3 dans un cercle. Elles n'a pas encore été vues par les philatélistes.

2 / LA POSTE A AUBERVILLIERS

Au point de vue postal le nom d'AUBERVILLIERS apparaît sur une liste de lieux desservis vers 1780.

Il est très possible que la marque de boitier de la Petite Poste ait existé de 1760 à 1780, mais à ce jour elle semble inconnue.

De nouveau, dans les almanachs de 1792 et de l'An II Aubervilliers est signalé comme lieu desservi par la Poste.

Là aussi, une marque linéaire AUBERVILLIERS semble possible, mais n'est pas connue à ce jour.

La première marque connue à ce jour apparaît sous la Restauration, tout d'abord comme boitier de facteur le 27 août 1823 puis Bureau de distribution rattaché à LA VILLETTE au mois de MAI 1828.

Il semblerait que la boîte aux lettres ait été installée à la première Mairie jouxtant l'église à la place du passage Saint Christophe.

Elle était relevée trois fois par jour par une voiture venant de LA VILLETTE.

Par la suite un local de la poste aurait existé place de la Mairie.

Ensuite il aurait été transféré rue du Moutier tout près de la Mairie.

De 1825 à 1845 la marque postale d'Aubervilliers était la suivante :

60
AUBERVILLIERS
LA VILLETTE

appelée aussi cursive double dont le port était dû par le destinataire ou accompagné de la marque :

P 60 P
LA VILLETTE

si le port était payé par l'expéditeur.

La première cursive simple propre à Aubervilliers

60
AUBERVILLIERS

apparaît le 20 Octobre 1943.

AUBERVILLIERS devint Bureau de direction le 1^{er} Mai 1844 et à partir du 1^{er} Janvier 1848 (loi de finances du 8 août 1847) Aubervilliers devint bureau hors classe.

Depuis cette date, les cachets à dates d'AUBERVILLIERS étaient suivant les époques, aux mêmes types que ceux utilisés dans toute la France.

A la suite de l'insurrection de 1848 la correspondance des détenus politiques internés au Fort d'Aubervilliers était acheminée par le Bureau de poste d'Aubervilliers.

A partir de 1852 et à la suite de la numérotation des bureaux de poste français, Aubervilliers reçut le losange petits chiffres 161

puis par la suite le losange grands chiffres 201 de la nomenclature générale. Le premier bureau de poste était situé en 1870 Place d'Armes.

Puis transféré le 10 rue de Pantin où il y a maintenant une banque (rue du Docteur Pesqué).

Transféré en 1927 à l'angle des rues Achille Domart et de Pantin le bâtiment en briques rouges existe toujours.

Puis transféré 10 avenue de la République.

En 1898 la densité des habitants des quartiers de La Villette et des Quatre-Chemins entraîna l'ouverture d'un bureau de poste dénommé

AUBERVILLIERS-QUATRE CHEMINS afin d'éviter toutes confusions avec le bureau de La Villette à Paris.

Installé tout d'abord au numéro 22 de la rue du Vivier (maintenant rue Henri Barbusse) il fut transféré le à l'angle des rues des Postes et Ernest Prévost.

La rue des Postes était appelée ainsi parce qu'elle conduisait aux postes de police et de pompiers qui étaient à l'époque situés au bout de la rue dite des postes, à l'angle de la rue du Vivier.

Elle correspondait aussi à l'ancien chemin emprunté par la voiture de la poste qui reliait La Villette à Aubervilliers tout au moins pour une partie.

La réorganisation et l'urbanisation du quartier du Montfort imposa à l'administration des postes l'ouverture d'un autre bureau de postes à Aubervilliers qui prit le nom de AUBERVILLIERS MONTFORT et qui est installé Cité Emile Dubois depuis le

Un bureau de poste ambulant dépendant d'Aubervilliers Montfort et faisant fonction d'annexe mobile fonctionne certains jours de la semaine depuis octobre 1959 et dessert la Cité des Courtilières à Pantin.

ANNEXE

Les dates laissées en blanc, bien que nous en ayons une idée n'en sont pas certaines et nous comptons sur l'érudition des visiteurs pour nous les préciser. Qu'ils en soient remerciés à l'avance.

Ecrire à Société Philatélique d'Aubervilliers 7 rue Marcelin Berthelot 93300 AUBERVILLIERS.

Les cartes postales ne sont pas de l'époque citée mais elles permettent de situer le lieu.

Je voudrais préciser que jusqu'en 1900 les lettres postées à Aubervilliers sont peu nombreuses. En effet de nombreux maraîchers de la commune allaient chaque matin aux Halles à Paris tout près de la Recette Principale et les voisins leur confiaient leurs correspondances, pensant ainsi gagner une journée.

Mon grand-père le faisait encore en 1929-1930

Pierre GOBILLOT
de l'Académie de Philatélie

LES ARCHIVES MUNICIPALES

ADRESSE : Mairie d'AUBERVILLIERS
Place de la Mairie
93300 AUBERVILLIERS

TELEPHONE : 834.91.92 - Poste 458

CONDITIONS D'ACCES :

- Carte nationale d'identité
- Pour les étrangers, pièce officielle comportant une photographie
- Communication des documents gratuite, possibilité de photocopies payantes

Depuis novembre dernier, la Ville d'AUBERVILLIERS consciente de la richesse de son patrimoine archivistique, s'est dotée d'un service d'archives. Cette création découle de l'accroissement du volume des dossiers administratifs produits par les différents services municipaux. Néanmoins, dès 1976¹ de gros travaux avaient été entrepris pour transformer les caves vétustes de la Mairie en magasins propres à recevoir des archives. Ces derniers ont permis le stockage tant esthétique que rationnel de près de 600 mètres linéaires d'archives, soit un peu moins des deux tiers de la capacité totale de rangement des deux magasins, sur des rayonnages compacts mobiles ou fixes, aux coloris judicieusement choisis.

Cette création répondait à plusieurs besoins :

- Trier, classer, inventorier les dossiers ;
- Communiquer d'une manière plus rapide et plus rationnelle les documents demandés en consultation par les différents services de la Mairie ;
- Faire connaître au plus grand nombre l'histoire de la Ville d'AUBERVILLIERS par le biais de son patrimoine archivistique.

Une salle de consultation est ouverte au public actuellement du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45. Aucun article n'est en libre accès mais tous les documents sont communiqués sur place par simple demande écrite.

Le service s'efforce d'atteindre trois buts :

- rendre plus aisément utilisable et communicable son patrimoine archivistique ;

¹ A.M.A. 1 D 76 Séance du Conseil Municipal du 24 mai 1976

- enrichir incessamment son fonds par le biais des dons, des achats ou des sauvetages ;
- susciter les études locales sur l'histoire de la Ville d'AUBERVILLIERS.

Quant au fonds, il est surtout composé d'archives du XIX^e et du XX^e siècle. En grande majorité, les documents ne remontent pas au-delà de la période révolutionnaire.

Quelques exceptions doivent être toutefois signalées :

- la série des registres de Catholicité dont le plus ancien commence en 1552 ;
- une lettre signée d'Henri IV de 1590 dont la provenance nous est inconnue ;
- enfin, différents papiers sur Notre Dame des Vertus qui datent de 1586.

Le fonds communal proprement dit se constitue à partir de la création de la Commune d'AUBERVILLIERS par le développement de ses premiers rouages administratifs producteurs d'archives, mais également par la remise des registres paroissiaux par le curé de la paroisse en 1790². Un inventaire est dressé en 1865 en deux exemplaires sous les auspices du maire SON DUMARAIS et une commission d'examen et de récolement est décidée par le Conseil Municipal. POUSSIE, HEMET et REULLET élus membres de cette commission à la majorité devaient "constater le résultat de leur mission par un certificat mis au bas de l'original de l'inventaire dans le plus bref délai possible"³.

Le 18 janvier 1901⁴ est décidée l'assurance des archives communales et une police est souscrite auprès de la "Mutuelle Générale Française" dans les conditions ci-après :

- 1) Sur les registres de l'Etat-Civil à partir de 1552.....50 000 F
- 2) Sur les plan du cadastre, les plans voyers, les états de sections, les matrices, toutes les pièces relatives à la voirie, aux propriétaires communales et celles de l'architecte voyer.....25 000 F
- 3) Sur toutes les archives de la Mairie, registres de la comptabilité et pièces comptables ainsi que les archives spéciales à la recette municipale....25 000 F

La prime à verser annuellement serait pour 1 000 F de valeurs assurées :

- Pour l'incendie0,40 F
- Explosion de gaz0,05 F
- Guerre, émeute0,15 F

² A.M.A. 1 E 17 Registre paroissial le 20 octobre 1790

³ A.M.A. 1 D 10 Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 1865

⁴ A.M.A. 1 D 21 Séance du Conseil Municipal du 18 janvier 1901

- Explosion de dynamite.....0,15 F

Soit une somme de 75 F, plus 9 F de droits de timbre et d'enregistrement.

Relèvement de cette prime d'assurance annuelle à 683 F est décidé le 13 mars 1950⁵.

Entre-temps avait été passé un marché pour la fourniture de rayons et de casiers métalliques destinés aux archives locales. Ce matériel devait permettre le stockage des archives à cette époque dans les greniers de la Mairie⁶. Trente huit ans plus tard en 1976, un nouveau marché est passé pour l'équipement en rayonnages compacts mobiles (Mobil bloc se déplaçant sur rail) de la salle d'archives de l'Hôtel de Ville qui fut installée au sous-sol après la libération et l'aménagement du local occupé jusque là par le magasin d'habillement du Bureau d'Aide Sociale⁷. C'est l'emplacement actuel où sont stockées les archives et auquel a été adjointe une petite pièce qui sert de bureau au responsable du service, mais également de salle de lecture pour le public.

En ce qui concerne le personnel des archives, les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés ne sont pas très prolixes. Et il est permis de penser que le classement et la conservation des archives furent d'abord considérés comme un travail annexe, ne nécessitant pas la création d'un poste spécialisé. Ainsi tel ou tel employé devait consacrer quelques heures hebdomadaires au classement des archives. Néanmoins, quelques personnes furent nommées spécialement pour ce travail :

- Le 8 avril 1920 - Nomination de Monsieur Charles BOILLAUD, commis principal en qualité d'archiviste de la Mairie⁸;
- Le 31 janvier 1938 - Nomination de Madame VERGE en qualité d'archiviste bibliothécaire⁹;
- Le 12 mars 1942 - Désignation de Monsieur BLOT, commis de Mairie pour assurer le classement et l'entretien des archives communales¹⁰;
- Le 21 avril 1943 - Désignation de Monsieur Pierre FOUBERT, chef de bureau dans le même emploi¹¹;
- Le 15 mars 1944 - Désignation de Monsieur Georges COLAS, chef de service pour le même emploi¹²;
- Le 24 septembre 1946 - Désignation de Madame Jeanne ROGER¹³;

⁵ A.M.A. 1 D 55 Séance du Conseil Municipal du 13 mars 1950

⁶ A.M.A. 1 D 49 Séance du Conseil Municipal du 27 mai 1938

⁷ A.M.A. 1 D 76 Séance du Conseil Municipal du 24 mai 1976

⁸ A.M.A. 2 D 5 Arrêté du 8 avril 1920

⁹ A.M.A. 2 D 10 Arrêté du 31 janvier 1938

¹⁰ A.M.A. 2 D 11 Arrêté du 12 mars 1942

¹¹ A.M.A. 2 D 11 Arrêté du 21 avril 1943

¹² A.M.A. 2 D 12 Arrêté du 15 mars 1944

- Le 4 novembre 1974 - Désignation de Madame SANSON, qui outre son travail de rédacteur devait s'occuper des archives à partir de 1978¹⁴;
- Le 3 mai 1982 - Est créé dans le cadre du contrat de solidarité un poste d'archiviste qui est pourvu le 2 novembre suivant¹⁵.

Depuis cette date, le service en continuelle expansion permet aux étudiants, aux chercheurs et aux habitants d'AUBERVILLIERS intéressés par le "passé de leur Ville de mieux connaître l'histoire des hommes et des femmes qui les ont précédés".

JEAN-MARC DABIN
Archiviste Municipal

¹³ A.M.A. 2 D 16 Arrêté du 24 septembre 1946

¹⁴ A.M.A. 2 D 53 Arrêté du 4 novembre 1974

¹⁵ A.M.A. 2 D 88 Séance du Conseil Municipal du 3 mai 1982 et arrêté du 2 novembre 1982

Table des matières

1885 A AUBERVILLIERS.....	2
LE PROBLEME DE L'EAU.....	2
LES RUES.....	3
UNE RANCUNE TENACE.....	4
AUTRES SUBVENTIONS.....	4
UN CENSEUR VIGILANT.....	4
LA BIBLIOTHEQUE.....	5
LES ECOLES.....	5
TRANSPORTS.....	5
FRAIS DE CASERNEMENT.....	5
COMMISSARIAT.....	5
LA POSTE A AUBERVILLIERS.....	7
1 / SERVICE DE LA BANLIEUE.....	7
2 / LA POSTE A AUBERVILLIERS.....	7
ANNEXE.....	9
LES ARCHIVES MUNICIPALES.....	10
TABLE DES MATIERES.....	14